

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 Vézère-Auvézère



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022

Retour Préfecture : 28/10/2022

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Le Pôle d'Équilibre Territorial Rural Vézère-Auvézère, représenté par Monsieur Jean-Jacques CAFFY, son Président,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Vézère-Auvézère :

- la communauté de communes Pays de Lubersac-Pompadour, représentée par M. Francis COMBY, son Président,
- la communauté de communes du Pays d'Uzerche, représentée par Mme. Catherine CHAMBRAS, sa Présidente,
- La communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources, représentée par M. Philippe JENTY, son Président,

Le PETR et les EPCI ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération du PETR Vézère-Auvézère en date du 13 octobre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Vézère-Auvézère et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays du Lubersac-Pompadour en date du 17 octobre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Vézère-Auvézère et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays d'Uzerche en date du 13 septembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Vézère-Auvézère et autorisant sa Présidente à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources en date du 19 septembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Vézère-Auvézère et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique, comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un ingénieur CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

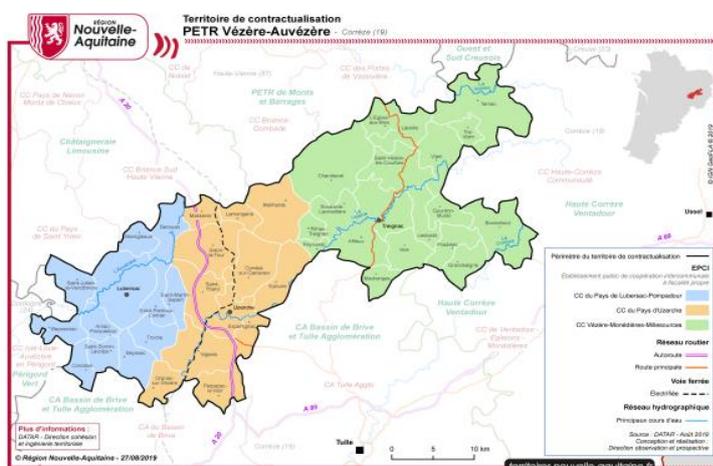
1-1 Présentation du territoire de contractualisation

Données générales :

43 communes – 22 379 habitants

3 intercommunalités :

-  Communauté de communes Pays de Lubersac-Pompadour – 12 communes
-  Communauté de communes du Pays d’Uzerche – 12 communes
-  Communauté de communes – 19 Vézère-Monédières-Millesources – 19 communes



Situé au nord de la Corrèze, le PETR Vézère-Auvézère est un territoire rural de 43 communes regroupant 22 379 habitants (RGP 2017). Ce territoire de contractualisation, le plus faiblement peuplé de la région, est composé de trois intercommunalités : la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, la communauté de communes du Pays d’Uzerche et la communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources. Trois pôles de plus de 1 000 emplois, Uzerche, Arnac-Pompadour et Lubersac, animent l’Ouest et le centre du territoire. La partie Est, très peu dense, fait partie du périmètre du PNR de Millevaches en Limousin.

Au carrefour entre les grandes aires urbaines de Limoges (au nord) et de Brive (au sud) et à proximité de Tulle, le territoire est bien relié à son environnement et même au-delà par l’autoroute A20 qui le traverse du nord au sud. Il est également desservi par des liaisons TER (Limoges-Brive, Limoges-Ussel) et par le POLT Paris-Toulouse.

La nouvelle approche régionale de la vulnérabilité, basée sur le revenu médian disponible par unité de consommation, positionne ce territoire et ses 3 EPCI dans une situation de vulnérabilité intermédiaire.

Le **profil démographique** du territoire correspond à celui d’un territoire rural dont la population est vieillissante. Le solde naturel déficitaire lié au ce phénomène explique la diminution de la population sur la période 2012 – 2017 malgré un solde migratoire positif.

L’économie locale est de plus en plus résidentielle et de moins en moins productive. Les activités résidentielles ont un poids fort dans l’emploi du territoire (hébergement médico-social (1^{er} employeur du territoire), commerce, administration). Le tourisme semble être un des moteurs essentiels du territoire, son poids étant près du double de celui observé dans des territoires comparables. Bénéficiant de la présence d’aménités naturelles, patrimoniales et culturelles, l’offre touristique du territoire, notamment axée sur les activités sport-nature avec la présence de 2 stations sport-

nature, du PNR Millevaches en Limousin mais aussi d'une économie autour du cheval, est diversifiée.

Malgré une sous-représentation globale des activités productives, le territoire de Vézère-Auvézère présente des spécificités avec une sur-représentation de l'agriculture et de certaines activités industrielles : fabrication d'équipements électriques, IAA, papier-carton. Ces activités industrielles continuent à perdre des emplois dans des proportions supérieures à la dynamique nationale.

Le territoire connaît également de problématiques en termes de ressources humaines. Outre le vieillissement de la population, plus accentué que dans la moyenne des territoires ruraux, le territoire présente un déficit de jeunes qui sont moins qualifiés que dans les autres territoires ruraux. La question du renouvellement de la population active, la formation de jeunes et la réponse aux besoins de recrutement des entreprises locales est posée.

L'équilibre du marché du travail aujourd'hui est trouvé par un recours important à une main d'œuvre qui réside dans les territoires voisins. Les mouvements pendulaires relativement élevés se font essentiellement en voiture générant des impacts environnementaux importants et de risques de situations de **vulnérabilité énergétique**. Un risque également accru par l'ancienneté du parc de logement.

L'enjeu de la transition énergétique doit être également accompagné par la nécessité de protéger la grande richesse et diversité des milieux naturels présents sur le territoire de Vézère-Auvézère.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe 1 : Faire de Vézère-Auvézère une « terre d'épanouissement » en offrant un cadre de vie de qualité.

Axe 2 : Faire de Vézère-Auvézère une « terre de développement » en soutenant l'économie de proximité.

Axe 3 : Conforter Vézère-Auvézère comme une « terre de découverte » touristique.

Axe 4 : Faire de Vézère-Auvézère une « terre de transition » en proposant un environnement préservé.

En outre, le Territoire comportant 100 % de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE/Eurostat, le Territoire et la Région s'accordent sur le fait que 100% des projets du plan d'actions pluriannuels répondant à l'objectif régional en matière de ruralité.

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire Vézère-Auvézère** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le PETR ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- Le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- L'ingénierie **du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, ou de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires sur le territoire de Vézère-Auvézère** et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.
L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 5 exemplaires

A Bordeaux, le

Le Président
du Conseil Régional
Nouvelle-Aquitaine,

Alain ROUSSET

A, le

Le Président du PETR
Vézère-Auvézère

Jean-Jacques CAFFY

A, le

Le Président de la
communauté de
communes
du Pays de
Lubersac-Pompadour

Francis COMBY

A....., le

La Présidente de la
communauté de communes
du Pays d'Uzerche

Catherine CHAMBRAS

A, le

Le Président de la
communauté de communes
Vézère-Monédières-
Millesources

Philippe JENTY

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Carte de la densité communale du territoire

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Date de mise en ligne : 28/10/2022



NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I – Vézère-Auvézère : des dynamiques démographiques et économiques caractéristiques d'un territoire rural, demeurant inchangées

Les dynamiques démographiques et économiques du territoire du PETR Vézère-Auvézère, évoquées par différents diagnostics, n'ont pas connu d'évolution significative par rapport à celles constatées au cours de la période de contractualisation précédente avec la Région (2018-2021).

Le territoire de Vézère-Auvézère, comme beaucoup de territoires ruraux, est soumis à une diminution et à un vieillissement de sa population. A l'échelle du territoire, le taux d'évolution annuel de la population est quasi-nul (-0,15%) du fait d'un solde naturel négatif (-1,2% entre 2012 et 2017). Néanmoins, sur cette même période le solde migratoire est positif (0,93 %) et en augmentation (+1,06%). C'est la preuve d'une certaine attractivité territoriale, confortée également par des revenus touristiques significatifs. Mais pour l'heure, cette attractivité ne parvient pas à compenser le solde naturel déficitaire. Le territoire se trouve marqué par un vieillissement de sa population (39,5% de la population est âgée de plus de 60 ans) et une plus faible représentation des jeunes de moins de 20 ans (16,3%). Près de la moitié de la population du PETR est aujourd'hui retraitée (41,2% en 2017). Ces chiffres sont aussi à mettre en lien avec le maillage en infrastructures et services, notamment de santé, qui demeure insuffisant. Ainsi, le territoire comptait, en 2020, moins d'un médecin pour 1000 habitants, chiffre bien inférieur à la moyenne nationale.

Concernant l'économie du territoire Vézère-Auvézère, elle est de plus en plus résidentielle (l'hébergement médico-social est le 1^{er} employeur, poids du tourisme, du commerce) et de moins en moins productive. Malgré une sous-représentation globale des activités productives, le territoire Vézère-Auvézère est encore fortement spécialisé dans l'agriculture (deuxième secteur en nombre d'emplois) et également dans certains secteurs industriels : IAA, fabrication d'équipements électriques ou industriels du papier carton. Le PETR est dépendant de quelques PME (quatre entreprises de plus de 100 salariés) dont deux appartenant au même groupe, ce qui peut fragiliser le tissu économique local. Ces secteurs industriels spécifiques continuent de perdre des emplois dans des proportions supérieures à la dynamique nationale ce qui peut expliquer la diminution de l'emploi salarié privé (-2,58%) sur la période 2014-2019. Néanmoins, c'est cette même spécialisation qui a permis au territoire de mieux résister à la crise liée au Covid avec une stabilisation de ses effectifs salariés privés du 4^{ème} trimestre 2019 au 4^{ème} trimestre 2020.

En outre, le territoire connaît un taux de création d'entreprise de près de 11% (155 entreprises créées en 2019). En 2017, la moitié des entreprises se concentrent sur les pôles structurants : Uzerche, Lubersac, Arnac-Pompadour, Treignac et Chamberet et 73% d'entre elles relèvent du secteur tertiaire.

Le taux de chômage du territoire est inférieur de 3 à 4 points par rapport à la région Nouvelle-Aquitaine et la France métropolitaine. Néanmoins, l'emploi connaît une décroissance continue depuis 1975. Par ailleurs, le territoire connaît des problématiques en termes de ressources humaines avec un déficit de jeunes et des jeunes moins qualifiés. En effet, en 2017, 23% des 15-24 ans étaient des jeunes non insérés (ni emploi, ni scolarisés). En outre, le taux de chômage atteignait au même moment 24% des jeunes et 10% de l'ensemble de la population active.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Au niveau de la dynamique du logement, la proportion de logements vacants (12%) demeure supérieure aux moyennes départementales. De plus, ce taux est en augmentation (+1,31% entre 2012 et 2017). La difficulté réside dans le fait que le parc de logements présente une vétusté certaine. En 2021, 55,7% des résidences principales du territoire sont classifiées par l'AREC (Agence Régionale Energie Climat) comme des passoires énergétiques (DPE E, F et G). Cette précarité dans le logement peut constituer un frein à l'attractivité du territoire.

Une attractivité qui se vérifie, au travers le solde migratoire excédentaire et au travers des revenus touristiques significatifs pour le territoire. Le poids de ces revenus sur le territoire Vézère-Auvézère étant près du double de celui observé dans des territoires comparables. En effet, le territoire possède un certain nombre d'atouts dans les domaines du tourisme et de la culture : événements sportifs et culturels nombreux (championnats de kayak à Treignac, courses hippiques à Arnac-Pompadour, ...), patrimoine historique et naturel riche (Uzerche, château de Pompadour, chemins de randonnée, ...), ainsi qu'une offre importante d'hébergements (environ 25 000 lits touristiques) et de restauration. Cette bonne dynamique se trouve pourtant limitée par plusieurs facteurs : des mesures de communication et de promotion de l'offre trop récentes, mais aussi une structuration et une professionnalisation des acteurs demeurant insuffisante.

Ces différents éléments ne doivent pas faire oublier la nécessité d'accélérer dans la transition énergétique et dans la protection de la richesse et de la diversité des milieux naturels du territoire (landes, tourbières, marais, prairies naturelles, forêts) accueillant des espèces protégées.

II – Quatre grands enjeux auxquels doit répondre la stratégie du Contrat de développement et de transitions

Le précédent contrat avec la Région, pour la période 2018-2021 avait défini 3 axes stratégiques :

Axe 1 : Renforcer la coopération entre les acteurs du territoire,

Axe 2 : Attirer et ancrer durablement de nouvelles populations

Axe 3 : Préserver la diversité économique locale

Comme l'a montré la persistance de certaines vulnérabilités sur le territoire, il paraît nécessaire, d'une part, de redéployer ces axes dans le cadre du nouveau Contrat de développement et de transitions 2023-2025. D'autre part, ceux-ci doivent être étoffés et complétés, afin de répondre au mieux aux différents enjeux du territoire.

Si l'évolution de la démographie paraît maintenir un bon cap, grâce au solde migratoire, il demeure important d'amplifier cette dynamique en attirant et en ancrant de nouvelles populations. La question centrale est surtout celle du vieillissement de la population, qui représente un risque, notamment au regard du renouvellement de la population active. De plus, elle alimente un besoin croissant en infrastructures et services dédiés ainsi qu'une prise en charge spécifique des personnes âgées. Pour répondre aux besoins, l'offre de santé a pu être améliorée par l'augmentation du nombre de médecins généralistes et d'infirmiers libéraux, grâce à la présence de maisons de santé pluridisciplinaires (Lubersac, Treignac, ...) et de maisons médicales privées.

En outre, la bonne dynamique de création d'entreprises peut être appuyée par des initiatives locales déjà établies ou émergentes en faveur de l'économie de proximité : clubs d'entreprise, associations d'artisans, Actions Collectives de Proximité, ... Sur la Communauté de communes du Pays d'Uzerche, la Maison des Entreprises « Le Tremplin » permet l'accueil de porteurs de projet, de télétravailleurs et d'entreprises qui s'installent ou se développent sur le territoire. Les trois communautés de communes permettent l'accompagnement des porteurs de projets et la mise en œuvre de dispositifs d'aides directes aux entreprises

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



pour soutenir la création et le développement de l'activité économique. Cela est accompagné par le renforcement de l'accompagnement financier des entreprises relevant du commerce, de l'artisanat et des services de proximité dans leurs projets de modernisation, de sécurisation et d'accessibilité porté par le PETR Vézère-Auvézère dans le cadre de différents dispositifs (FISAC, ACP).

De plus, l'offre de logement demeure abordable mais nécessite une diversification, des mesures de rénovation énergétique et une adaptation à la perte d'autonomie d'une partie de la population du fait du vieillissement. Afin de remédier à cela, des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sont en cours sur le territoire. Elles ont déjà permis de rénover des dizaines d'habitations, essentiellement dans le but de lutter contre la précarité énergétique et d'assurer l'autonomie des habitants.

Concernant l'offre touristique et culturelle, 80% des acteurs du territoire interrogés pensent que cette offre mériterait d'être développée, notamment par la valorisation d'un nombre limité de sites, permettant de centraliser et d'attirer des fréquentations importantes. La gastronomie et le terroir son aussi des filières à valoriser. Néanmoins, le domaine du tourisme au sein du PETR Vézère-Auvézère est toujours en cours de structuration, l'Office de tourisme « Terres de Corrèze » ayant été créé en décembre 2019.

Enfin, concernant les questions environnementales des efforts doivent encore être effectués dans les domaines de la préservation des paysages, de la biodiversité et la restauration des milieux aquatiques. Dans le domaine de l'eau, comme dans le domaine des déchets, il est nécessaire de structurer le réseau d'acteurs.

A partir de ces éléments, quatre grands enjeux ont pu être identifiés :

- Comment améliorer le maillage de services et l'offre de logement, afin d'offrir un cadre de vie de qualité contribuant aux dynamiques démographiques positives?
- Sur quelles actions se focaliser pour permettre de créer un environnement économique viable et soutenir l'économie de proximité ?
- Comment conforter et développer l'offre touristique et culturelle sur le territoire du PETR ?
- Quels efforts restent à fournir pour assurer la préservation de l'environnement et permettre la transition énergétique ?

En réponse à ces enjeux, quatre grands axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat de développement et de transitions 2023-2025 avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

Axe 1 : Faire de Vézère-Auvézère une « terre d'épanouissement » en offrant un cadre de vie de qualité

Le maintien voire l'amélioration de la dynamique démographique ainsi que l'amélioration du cadre de vie général des habitants du PETR représentent une priorité. Les deux sont liés, dans la mesure où cette dynamique influe sur le niveau et l'évolution des besoins des populations en termes d'équipements et de services, tout en impactant les dynamiques sociales, environnementales et économiques. Un travail autour de quatre axes sera réalisé :

1.1 : Retrouver une dynamique démographique

Le constat aujourd'hui posé d'une déprise démographique doublée d'un vieillissement accru de la population alerte sur le besoin de retrouver une dynamique démographique. Pour y répondre, le territoire doit assurer l'accueil de nouveaux arrivants, notamment qualifiés pour dynamiser et renouveler la main d'œuvre du territoire. Mais pour cela, il doit renforcer l'attractivité résidentielle, favoriser l'accès aux services, proposer des solutions pour la petite enfance et l'enfance ou encore développer l'offre de mobilité (mode doux, mobilité électrique, covoiturage, ...).

1.2 : Adapter l'offre de logements aux besoins de la population

L'offre de logements constitue un point central pour favoriser les parcours résidentiels des jeunes et des anciens et permettre aux familles de s'installer définitivement sur place. Il est question d'adapter, diversifier et réhabiliter le parc de logements (dont l'habitat privé), notamment en centre-ville et centre-bourg, mais aussi d'adapter les logements au vieillissement et au handicap, agir sur la performance énergétique, favoriser la production de logements locatifs, requalifier et remettre sur le marché le parc de logements vacants.

1.3 : Favoriser un maillage équilibré des services à la population et en faciliter l'accès, notamment en matière de santé

Malgré la présence de diverses structures (médicales par exemple), des besoins continuent de se faire sentir (médecins généralistes, petite enfance, services de l'emploi, offre culturelle, ...). Concernant plus particulièrement la santé, il sera nécessaire d'établir une organisation de la continuité des soins à l'échelle du territoire en favorisant la coopération entre les maisons de santé pluridisciplinaires, d'élaborer un système d'information médical commun aux différentes structures existantes et de poursuivre la densification du maillage de services de santé.

1.4 : Renforcer l'attractivité et les fonctions de centralité des bourgs, par le biais d'opérations globales de revitalisation

Afin de participer à la revitalisation des centres-bourgs, il s'agira de mettre l'accent sur des actions permettant notamment la réutilisation de logements et de commerces vacants.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Axe 2 : Faire de Vézère-Auvézère une « terre de développement » en soutenant l'économie de proximité

Le tissu économique du PETR Vézère-Auvézère s'appuie essentiellement sur un réseau de petits établissements de moins de 50 salariés (96,5% des établissements actifs et 60% de l'emploi salarié), même si plusieurs établissements de tailles importantes sont aussi présents sur le territoire (SICAME à Arnac-Pompadour, Valade à Lubersac, ...). Aujourd'hui, la priorité est de s'appuyer sur toutes ces entreprises locales en se focalisant sur quatre axes :

2.1 : Renforcer l'animation du tissu économique

Une réflexion à l'échelle du PETR autour du renforcement de l'offre d'accueil des entreprises pourrait être engagée. Cela permettrait de notamment recenser et hiérarchiser les espaces d'accueil sur l'ensemble du territoire (foncier et immobilier), planifier et adapter le développement futur, proposer des offres adaptées aux besoins recensés ou améliorer le marketing des espaces économiques. L'accompagnement et le soutien aux porteurs d'activités doit aussi s'effectuer par le développement des lieux d'accueils polyvalents de type tiers-lieux et espaces de coworking. Du fait de sa place prédominante sur le territoire, l'agriculture doit connaître un accompagnement de ses acteurs (agriculteurs, artisans, commerçants...).

2.2 : Faciliter la mise en adéquation entre la qualification de la population (notamment des jeunes) et les offres d'emplois locales

Du fait du chômage touchant un certain nombre de jeunes du territoire, il s'agira de favoriser l'emploi des forces vives du territoire, par exemple via des contrats adaptés, par des formations dispensées par les entreprises, ou encore par le développement de partenariats avec les parcours de formations supérieures des villes voisines.

2.3 : Accompagner le développement et la transition de l'économie de proximité et relever le challenge de la transmission-reprise

Il s'agira de travailler sur la question du renforcement du tissu économique dans les centres bourgs et d'accompagner la transmission des savoir-faire des entreprises par la formation des jeunes, le développement de partenariats entre les apprentis, les parcours de formations supérieures en lien avec les villes voisines et les entreprises du territoire. Cette priorité est à mettre en relation avec le vieillissement de la population du PETR, le nombre de plus en plus important de retraités, ainsi qu'avec le nombre important de jeunes au chômage.

2.4 : Soutenir les actions en faveur d'une consommation locale

Cela vise à se fédérer autour d'économies locales et circulaires, par exemple par l'accompagnement des exploitants agricoles dans la vente de leurs productions via des plateformes de ventes directes ou locales, mais aussi par le développement de la communication, notamment à destination des touristes, autour de certains produits de qualité du territoire.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Axe 3 : Conforter Vézère-Auvézère comme une « terre de découverte » touristique

Le territoire a pour ambition de continuer à développer son offre touristique. Depuis 2019, et la création de l'Office de tourisme Terres de Corrèze, agissant à l'échelle du PETR, des initiatives ont déjà émergé. Il s'agit désormais de renforcer cette démarche. Trois biais peuvent être empruntés :

3.1 : Assurer la performance de l'existant

Le PETR doit capitaliser sur les avantages qu'il possède, notamment en assurant la qualification et le positionnement des sites et équipements pour maintenir et développer l'attractivité en saison et sur les ailes de saison. Cela passe, entre autres, par la création d'une stratégie unifiée d'investissements autour des Activités de Pleine Nature (randonnée, activités des Stations Sport Nature d'Uzerche et Treignac, ...) et des mobilités douces à l'échelle du PETR ou encore le développement d'une communication interne entre les acteurs du tourisme. De plus, il sera aussi nécessaire de profiter des atouts en termes de diversité du patrimoine historique, culturel et naturel, notamment par une programmation renouvelée et modernisée de visites à caractère ludique à l'échelon du PETR.

3.2 : Emerger touristiquement par quelques initiatives nouvelles

Il s'agira d'apporter une réponse à la carence de sites patrimoniaux de visite par de nouveaux outils, d'adopter un outil numérique simple de valorisation patrimoniale diffusable à tous les acteurs, de définir un schéma de signalétique touristique et patrimoniale commun, d'établir un levier financier collectif au niveau du PETR pour concrétiser une action rapide et marquante à l'échelle du territoire, ou encore structurer le capital terroir.

3.3 : Mettre en place les conditions d'une animation pérenne de la dynamique des acteurs

Pour assurer une dynamique touristique pérenne, il paraît fondamental de structurer et d'assurer un portage collectif de l'information et une collaboration entre tous les acteurs du secteur. L'Office de tourisme doit être utilisé comme l'instance privilégiée pour animer le dialogue autour des labels, structurer des clubs d'acteurs et assurer une meilleure connaissance du territoire par des éducteurs de qualité.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Axe 4 : Faire de Vézère-Auvézère une « terre de transition » en proposant un environnement préservé

Cet axe présente la particularité d'être hybride. D'une part, il représente un enjeu propre, auquel il faudra répondre par des actions directes. D'autre part, il s'agit d'un enjeu transversal, se retrouvant dans chacun des trois enjeux précédemment évoqués. Tous doivent converger vers cette finalité commune, comme cela était évoqué au sein de la feuille de route régionale Néo Terra. Quatre axes sont à envisager :

4.1 : Accélérer la préservation de la ressource en eau et améliorer la gestion des déchets en structurant le réseau d'acteurs

La gestion de l'eau sur le Bassin de l'Auvézère souffre d'un déficit chronique en termes de quantité d'eau et d'une qualité médiocre de masses d'eau. Cet espace est, en outre, orphelin d'un programme de restauration des milieux aquatiques faute de gouvernance. En matière de déchets, il y a une absence de coordination dans la gestion des déchets sur le territoire. Il est nécessaire de remédier à ces deux carences.

4.2 : Poursuivre une maîtrise foncière raisonnée

Le niveau d'artificialisation demeure inférieur à la moyenne régionale au sein du PETR. Des mesures de rénovation et de revitalisation de bâtiments existants doivent permettre de maintenir cette dynamique.

4.3 : Lutter en faveur d'une réduction de la consommation d'énergie

En 2018, le secteur des transports, était la principale source de consommation d'énergie par habitant (20,43MWh par habitant). De même, entre 2015 et 2018, le Pays de Lubersac-Pompadour a connu la plus forte évolution moyenne de la consommation énergétique avec 14,8% d'évolution pour le secteur industriel. Il apparaît donc nécessaire de faire en sorte de réduire cette consommation d'énergie en misant sur les mobilités durables et en favorisant les initiatives territoriales.

4.4 : Préserver les paysages et la biodiversité

Le patrimoine naturel et les paysages représentent un enjeu majeur pour le PETR Vézère-Auvézère, du fait d'une grande richesse et d'une grande diversité des milieux naturels (marais, landes, tourbières, ...). Des politiques communes de prévention et de gestion de ces espaces doivent être entreprises afin d'en conserver toute la spécificité.



Contrat de développement et de transitions 2023-2025
Vézère-Auvézère
Plan d'actions prévisionnel



AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Portée géographique	MATURE/AMORÇAGE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 20 23	BP 20 24	BP 20 25	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES, revitalisation, ruralité etc...	Néo Terra	
Faire de Vézère-Auvézère une "terre d'épanouissement", en offrant un cadre de vie de qualité	Adapter l'offre de logements aux besoins de la population	Rénovation énergétique de locaux communaux et création de logements sociaux conventionnés sur la commune de Treignac	Commune de Treignac	Commune	Mature	x	417 450 €	30 000 €	x	x		Montant définitif de l'aide calculé en fonction du plan de financement définitif	Habitat/logement	Ambition 3: accélérer la transition énergétique	
		Rénovation d'un logement communal	Commune de Saint-Sornin Lavolps	Commune	Mature	x	41 445 €	8 000 €	x	x			Habitat/logement	Ambition 3: accélérer la transition énergétique	
		Réhabilitation de deux logements communaux	Commune de Saint Julien le Vendômois	Commune	Mature	x	233 000 €	12 000 €	x	x		6 000 € max./logement dans le cadre du dispositif "Rénovation énergétique de logements sociaux communaux" et sous réserve d'évolution de celui-ci.	Energie	Ambition 3: accélérer la transition énergétique	
		Rénovation de locaux communaux pour créer de 2 à 3 logements sociaux communaux	Commune de Beysac	Commune	Amorçage	x	N.C.		x	x		Aide max. possible de 10 %	Habitat/logement	Ambition 3: accélérer la transition énergétique	
	Renforcer l'attractivité et les fonctions de centralité des bourgs, par le biais d'opérations globales de revitalisation	"Lubersac un cœur à prendre", projet global de revitalisations du centre-bourg:													
		1. Rénovation de trois logements en vue de la revitalisation du centre-bourg de Lubersac	Commune de Lubersac	CC Pays Lubersac-Pompadour	Mature	x	197 027 €	19 700 €	x					Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		2. Résorption d'une friche commerciale en centre-bourg: création d'une activité de pâtisserie et logements intergénérationnels	Commune de Lubersac	CC Pays Lubersac-Pompadour	Mature	x	390 721 €	67 717 €	x	x		30 000 € max. pour l'opération relative aux logements. 20 % max. pour le commerce, si le dernier de la même nature sur la commune.	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
		3. Résorption d'une friche située en centre-bourg, la Maison Ducloux, création d'un restaurant traditionnel et des hébergements	Commune de Lubersac	CC Pays Lubersac-Pompadour	Amorçage	x	925 000 €			x	x	x		Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Réhabilitation d'une friche industrielle en centre-bourg de Chamberet	Commune de Chamberet	Commune	Amorçage	x	N.C.			x			Accompagnement selon l'éligibilité des activités et services proposés sur la friche. Possibilité d'accompagnement d'étude globale sur les usages de la friche.	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Revitalisation du centre-bourg de Pompadour: redynamisation d'un quartier commercial: création d'une pâtisserie, création d'une épicerie et un bar-restaurant.	Commune de Pompadour	CC Pays Lubersac-Pompadour	Amorçage	x	751 100 €			x	x	x	Selon conditions d'éligibilité du dispositif "Services de proximité."	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
Favoriser un maillage équilibré des services à la population et en faciliter l'accès	Extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Chamberet	Communauté de communes Vézère Monédières Mille sources	CCV2M	Amorçage	x	170 000 €			x			Sous réserve de la sélection du projet d'extension par la Commission régionale ARS	Santé - Silver économie	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
Faire de Vézère-Auvézère une "terre de développement" en soutenant l'économie de proximité	Renforcer l'animation du tissu économique et favoriser la transmission-reprise d'entreprise	Maintenir le dernier café du village	Commune de Saint Julien le Vendômois	Commune	Amorçage	x	N.C.			x		Selon conditions d'éligibilité du dispositif "Services de proximité."	Commerce - Artisanat - Développement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
		Action Collective de Proximité	PETR Vézère-Auvézère	PETR	Mature	x				x	x	x		Commerce - Artisanat - Développement	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Portée géographique	MATURE/AMORÇAGE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES, revitalisation, ruralité etc...	Néo Terra	
Conforter Vézère-Auvézère comme une "terre de découverte" touristique	Consolider l'offre touristique existante	Création d'une offre de sylvothérapie à l'Arboretum: parcours et mobilier de sylvothérapie	Commune de Chamberet	PETR	Mature	x	50 000 €	10 000 €	x			Max 20 % en 2022. A partir de 2023 sous réserve d'évolution du RI tourisme.	Tourisme	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
		Amélioration des conditions d'accueil et de diversification des prestations touristiques dans le Château de Pompadour	Association Scène de Manège	PETR	Mature	x	88 000 €	17 600 €	x			Max. 20% en 2022. A partir de 2023 sous réserve de l'évolution du RI tourisme	Tourisme	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
		Création d'un spectacle en 3D Mapping et découverte du patrimoine en réalité augmentée au sein du Château de Pompadour	Association Scène de Manège	PETR	Amorçage	x	268 100 €			x			Sous réserve d'éligibilité aux dispositifs Tourisme	Tourisme	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Médiation culturelle en vue de la valorisation du contenu patrimonial et culturel du Château de Pompadour	Association Scène de Manège	PETR	Amorçage	x	28 500 €			x	x		Sous réserve d'éligibilité au dispositif Patrimoine	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Construction de boxes hippiques sur l'espace Thalian à Arnac-Pompadour	CC Pays de Lubersac-Pompadour	PETR	Mature	x	544 160 €	136 040 €	x				25 % max. dans le cadre des équipements d'envergure nationale, sous réserve d'une concertation avec la Société des concours de Pompadour	Sport	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		« Découvrir Armand Gatti et son œuvre », un parcours poétique autour de deux stèles dans le maquis de la Berbeyrolle sur la commune de Tarnac	Commune de Tarnac	Commune	Mature	x	16 130 €	4 033 €	x	x			25 % max. Sous réserve de retravailler le projet suivant les recommandations formulées par le service Patrimoine.	Culture - Patrimoine	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
		Etude préalable à la valorisation du château Bécharie à Uzerche	Commune d'Uzerche	CC Pays d'Uzerche	Amorçage	x	30 000 €			x				Patrimoine-Tourisme-DATAR	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Restauration générale de l'église Saint-Pierre, classée monument historique	Commune d'Uzerche	CC Pays d'Uzerche	Mature	x	2 027 545 €	60 000 €/an					15% max d'une dépense annuelle plafonnée à 400 000 €	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
	Mettre en place les conditions d'une animation pérenne de la dynamique des acteurs	Sensibilisation des acteurs à la stratégie touristique du territoire et accompagnement à la professionnalisation	OT Terres de Corrèze	PETR	Mature	x	67 000 €	53 600 €	x	x		80 % max. en 2022. A partir de 2023, sous réserve de l'évolution du RI Tourisme	Tourisme	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises	
Faire de Vézère-Auvézère une "terre de transitions" en proposant un environnement préservé	Accélérer la préservation de la ressource en eau et améliorer la gestion des déchets en structurant le réseau des acteurs	Réaménagement paysager et écologique du plan d'eau de la commune de Lacelle	Commune de Lacelle	Commune	Mature	x	83 270 €	24 981 €	x			RI EAU à 30% max.	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
	Lutter en faveur d'une réduction de la consommation énergétique	Création de points de recharge de véhicules électrique publiques	Communautés de communes du Pays d'Uzerche ou PETR Vézère-Auvézère	PETR	Amorçage	x	N.C.		x	x		Sous réserve de préciser le projet et de l'évolution de l'AAP régional sur les bornes de recharge électriques	Energie	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises	
	Préserver les paysages et la biodiversité	Aménagement paysager et écologique du centre-bourg de la commune de Saint-Hilaire-les-Courbes	Commune de Saint-Hilaire-les-Courbes	Commune	Amorçage	x	50 000,00 €	AAP Nature et Transitions	x			Sous réserve de réponse et sélection à l'AAP Nature et Transitions.	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
INGENIERIE TERRITORIALE		Chef de projet cohésion territoriale (0,5 ETP)	PETR Vézère-Auvézère	PETR	Mature	x	75 000 €	30 000 €	x	x	x	10 000 € max./an pour un 0,5 ETP (dépenses plafonnées à 25 000 €)			
		Chargée de mission thématique commerce-artisanat (0,5 ETP)	PETR Vézère-Auvézère	PETR	Mature	x	75 000 €	30 000 €	x	x	x	10 000 € max./an pour un 0,5 ETP (dépenses plafonnées à 25 000 €)			
		Animation axe territorial des fonds européens (1 ETP)	PETR Vézère-Auvézère	PETR	Mature	x	120 000 €	30 000 €	x	x	x	10 000 € max./an pour un 1 ETP (dépenses plafonnées à 40 000 €)			

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

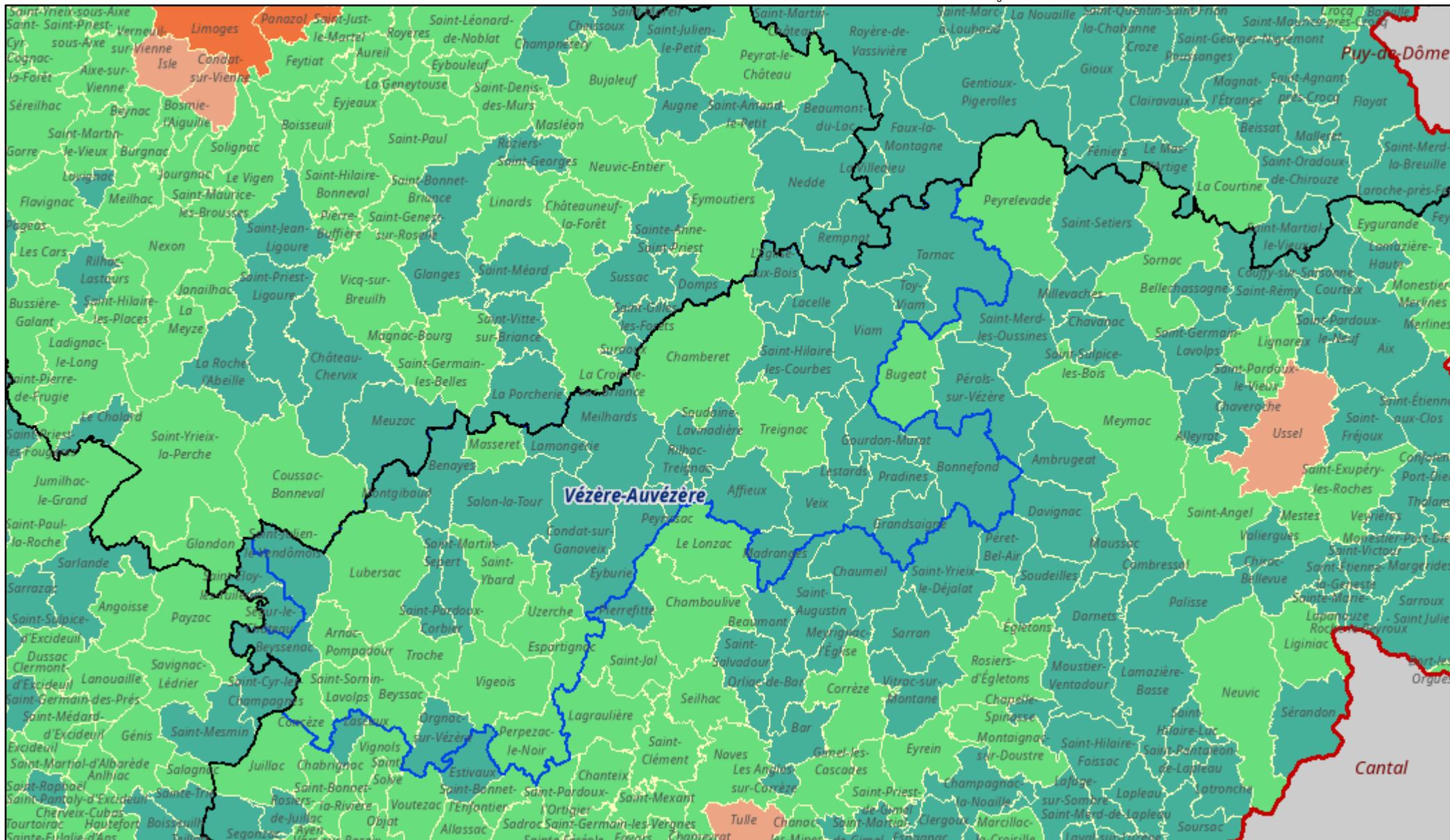
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

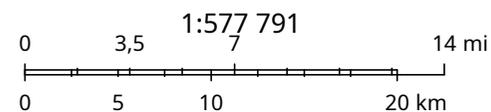
Annexe 3- Grille communale de densité de Vézère-Auvézère

Date de mise en ligne : 28/10/2022



09/09/2022 10:35:46

- Grille communale de densité selon l'INSEE 2021
 - Commune densément peuplée
 - Commune de densité intermédiaire
 - Commune peu dense
- très peu dense
 - Limite de commune
 - Territoires de contractualisation 2023 - 2025



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
 023-20053789-20221017-1nc10002029372-DE
 Acte Certifié exécutoire
 Envoi Préfecture : 28/10/2022
 Retour Préfecture : 28/10/2022